



## Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

### Formules sociales à la main de l'entreprise

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Médium	Confort	Bien être	Formule 1	Formule 2
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>						
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR		
<b>Chambre particulière</b>						
Chambre particulière (par jour)	28 euros	35 euros	50 euros	60 euros	10 euros	20 euros
<b>Frais de séjour</b>						
Frais de séjour dans un établissement conventionné	130 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	130 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Honoraires</b>						
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Forfait actes lourds</b>	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait		
<b>Frais d'accompagnement</b>						
Frais d'accompagnement (par jour)	100% des frais réels limité à 28 euros <sup>(1)</sup>	100% des frais réels limité à 35 euros <sup>(1)</sup>	100% des frais réels limité à 50 euros <sup>(1)</sup>	100% des frais réels limité à 60 euros <sup>(1)</sup>	10 euros	20 euros
<b>Hospitway</b>						
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
<b>SOINS COURANTS</b>						
<b>Honoraires médicaux</b>						
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Imagerie médicale</b>						
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Honoraires paramédicaux</b>						
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>						
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



## Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

### Formules sociales à la main de l'entreprise

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Médium	Confort	Bien être	Formule 1	Formule 2
<b>Médicaments</b>						
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	Non inclus	Non inclus
Moyens contraceptifs non pris en charge par la Sécurité sociale (forfait global par année civile)	1 % PMSS	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS	1 % PMSS	2 % PMSS
Médicaments homéopathiques prescrits figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament	60 euros	60 euros	60 euros	60 euros	Non inclus	Non inclus
Médicaments (hors homéopathie) prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du	2% PMSS	2% PMSS	2% PMSS	2% PMSS	Non inclus	Non inclus
<b>Matériel médical</b>						
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale (par an, au delà la garantie est portée à 100% TM)	100 % BR-MR + 1000 euros	100 % BR-MR + 1000 euros	100 % BR-MR + 1000 euros	100 % BR-MR + 1000 euros	Non inclus	Non inclus
<b>Médecines non conventionnelles</b>						
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile) (Spécialités prises en charge: Acupuncture, Chiropractie, Ostéopathie, Diététicien, Ergothérapie, Méthode Mezière, Microkinésie, Nutritionniste, Pédicure, Podologue, Psychologue, Psychomotricité, Psychothérapie, Réflexologie, Sophrologie dans la limite de 4 séances)	20 euros par séance limite 4 séances	25 euros par séance	30 euros par séance	40 euros par séance	Non inclus	Non inclus
<b>Prévention</b>						
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou	2 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS	Non inclus	Non inclus
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros	Non inclus	Non inclus
<b>Autres postes</b>						
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	Non inclus	Non inclus
Séances d'accompagnement réalisées par un psychologue et prises en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	Non inclus	Non inclus
<b>Téléconsultation</b>						
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui	Non inclus	Non inclus
<b>My Easy Santé</b>						
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui	Non inclus	Non inclus
<b>Maternité</b>						



## Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

### Formules sociales à la main de l'entreprise

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Médium	Confort	Bien être	Formule 1	Formule 2
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	100 euros	200 euros	300 euros	100 euros	200 euros
<b>AIDES AUDITIVES</b>						
<b>Aides auditives</b>						
Equipement 100% Santé <sup>(5)</sup>	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	Non inclus	Non inclus
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes <sup>(5)</sup>	1400 euros - MR	1400 euros - MR	1400 euros - MR	1400 euros - MR	Non inclus	Non inclus
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants <sup>(5)</sup>	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	Non inclus	Non inclus
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	Non inclus	Non inclus
<b>DENTAIRE</b>						
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>		
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>						
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	100 euros	200 euros	400 euros	Non inclus	Non inclus
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>						
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	270 % BR - MR	300 % BR - MR	350 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Prothèses à tarifs libres	270 % BR - MR	300 % BR - MR	350 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
<b>Orthodontie</b>						
Orthodontie prise en charge	180 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Orthodontie non prise en charge	180 % BR Reconstituée (4)	180 % BR Reconstituée (4)	250 % BR Reconstituée (4)	350 % BR Reconstituée (4)	100 % BR	200 % BR
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>						
Prothèse dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait global par an)	120 euros	250 euros	350 euros	520 euros	100 euros	200 euros
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>						
Implants dentaires (forfait global par an)	-	6,5 % PMSS	13 % PMSS	30 % PMSS	6,5 % PMSS	13 % PMSS



## Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

### Formules socles à la main de l'entreprise

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Médium	Confort	Bien être	Formule 1	Formule 2
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Verres et monture <sup>(6)</sup></b>						
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	-	-
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	253,5 euros - MR	253,5 euros - MR	253,5 euros - MR	261 euros - MR	70 euros	150 euros
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	400 euros - MR	400 euros - MR	400 euros - MR	401 euros - MR	70 euros	150 euros
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	440 euros - MR	440 euros - MR	440 euros - MR	451 euros - MR	70 euros	150 euros
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	87 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	35 euros	75 euros
<b>Autres postes Optique</b>						
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale (+100% BR-MR par an)	45 euros	70 euros	100 euros	135 euros	Non inclus	Non inclus
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables) (forfait global par an)	65 euros	70 euros	100 euros	135 euros	Non inclus	Non inclus
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	6 % PMSS	10 % PMSS	15 % PMSS	20 % PMSS	5 % PMSS	10 % PMSS
<b>Itelis</b>						
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui	Non inclus	Non inclus

(1) pour les enfants bénéficiaires de moins de 16 ans (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) le remboursement est reconstitué sur la base du T090 (5) Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment. (6) Nous limitons notre prise en charge à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date de délivrance de l'équipement précédent; à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue : la modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien. Pour les assurés presbytes ne voulant ou ne pouvant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de loin et un équipement pour la vision de près tous les 2 ans. Pour un équipement dont les verres relèvent de deux classes différentes, la garantie applicable est la moyenne des garanties de chaque classe.

Verres simples: Avec verres uni-focaux Sphère entre -6 et 6, Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 6,

Verres complexes : Avec verres uni-focaux, Sphère hors zone -6 et 6, Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre > 4, Sphérocyllindrique inf -6 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 6, Avec verres multifocaux Sphère entre -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 8

Verres très complexes : Avec verres multifocaux , Sphère hors zone -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique < -8 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 8,

### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillelet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1 °, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).